

LES AMIS DU MUMO
12 Rue d'Andigné
75016 PARIS
Association publiée au Journal Officiel le 20 Avril 2013
SIRET 792 762 668 00012

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 28 JUIN 2019

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis ce jour à 17 Heures au siège social sis à PARIS – 75016 – 12 Rue d'Andigné sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion,

Sont présents :

Monsieur Rudy BOUBLIL
Monsieur Jonathan GERVOSON
Madame Ingrid BROCHARD

La feuille de présence qui a été signée par chaque administrateur en entrant en séance permet ainsi de constater que 3 membres sont présents.

Le quorum prévu à l'article 10 des statuts étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Rudy BOUBLIL,

Madame Ingrid BROCHARD est présente en qualité de secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration,
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Proposition d'affectation du résultat,
- Conventions de l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- Proposition de fixation du montant de cotisation pour l'année,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Annuelle.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration, dont lecture est donnée par le Secrétaire, est adopté.

Puis, les différents points inscrits à l'ordre du jour sont discutés et donnent lieu aux votes, à savoir :



EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Puis le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant apparaître un bénéfice de 5 602,67 Euros et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Excédent de l'exercice	5 602,67 Euros
-------------------------------	-----------------------

En totalité au compte « Réserves » dont le solde créditeur sera porté à la somme de 28 934,70 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 343 755,20 Euros.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare avoir à ce sujet régulièrement avisé le commissaire aux comptes.

Le Président rappelle la convention qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé et qui est soumise à autorisation conformément à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Il précise en outre que le commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE L'ASSOCIATION

Après avoir examiné la situation des mandats des commissaires aux comptes, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

RB

JB

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du conseil, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration. En effet, ces derniers ont été renouvelés lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 pour une durée de cinq (5) années.

FIXATION DU MONTANT DE COTISATION

Le Président expose au Conseil qu'il convient de fixer le montant des cotisations des membres de l'Association pour l'année 2019.

Le Conseil décide de ne pas fixer de cotisation pour l'année 2019.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte que le Président a convoqué l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'issue de ce dernier en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire,
- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget de l'exercice du 2019,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et décision à cet égard,

RAPPORT DU CONSEIL - PROJETS DE RÉOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association qui sera présenté à l'Assemblée Générale, ainsi que le projet de résolutions qui lui seront soumises.

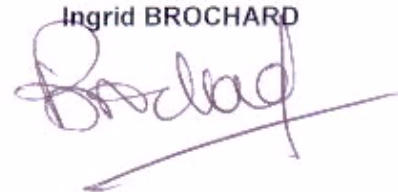
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président
Rudy BOUBLIL



La Secrétaire
Ingrid BROCHARD



LES AMIS DU MUMO
12 Rue d'Andigné
75016 PARIS
Association publiée au Journal Officiel le 20 Avril 2013
SIRET 792 762 668 00012

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 28 Juin,

à 18 Heures,

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président en date du 12 Juin 2019.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rudy BOUBLIL, Président de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Le Cabinet VALEXCO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué en date du 12 Juin 2019, est

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire,
- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget de l'exercice du 2019,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- une copie de la lettre adressée à chaque membre,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le Conseil d'administration,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association établi par le Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Il donne ensuite lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'Association présenté par Monsieur Rudy BOUBLIL, Président de l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donne quitus au Conseil pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 602,67 € de la manière suivante :

Excédent de l'exercice

5 602,67 €

En totalité au compte « Réserves » dont le solde créditeur sera porté à la somme de 28 934,70 €.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 343 755,20 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

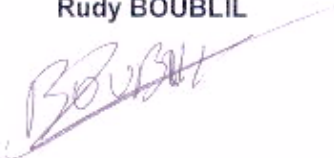
L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

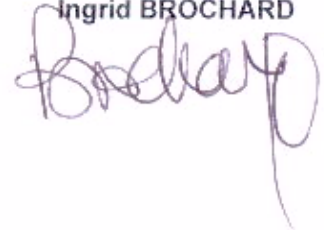
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président
Rudy BOUBLIL



La Secrétaire
Ingrid BROCHARD



LES AMIS DU MUMO
12 Rue d'Andigné
75016 PARIS
Association publiée au Journal Officiel le 20 Avril 2013
SIRET 792 762 668 00012

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR

L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, nous vous soumettons un rapport sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre l'Association et l'un de ses administrateurs ou une société dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, le directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% est simultanément administrateur de l'Association.

Une convention visée à cet article a été conclue au cours de l'exercice écoulé, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Relations avec Madame Ingrid BROCHARD

Personne concernée : Madame Ingrid BROCHARD, membre du conseil d'administration

Modalités :

- Dans le cadre d'un CDD pour surcroît d'activité à compter du 10 Juillet 2018 au 3 décembre 2018 puis renouvelé jusqu'au 11 Juin 2019, Madame Ingrid BROCHARD a perçu une rémunération brute de 26 179,36 Euros au cours de l'année 2018.

Le Président
Rudy BOUBLIL



LES AMIS DU MUMO
12 Rue d'Andigné
75016 PARIS
Association publiée au Journal Officiel le 20 Avril 2013
SIRET 792 762 668 00012

RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET CONCERNANT
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Nous vous soumettons à votre approbation, le présent rapport d'activité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite des rapports du commissaire aux comptes.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION AU COURS DE
L'EXERCICE

MuMo est le premier musée mobile et gratuit d'art contemporain pour les enfants. Entre 2011 et 2016, le MuMo est allé à la rencontre de plus de 100 000 enfants à travers l'Europe et l'Afrique. En 2017, un nouveau musée mobile est né, imaginé par la designer française matali crasset. Le MuMo 2 arpente les régions françaises avec une exposition du Frac (Fonds régional d'art contemporain) rattaché à chaque territoire traversé. Des formations, visites, ateliers et rencontres sont proposés aux enfants et aux habitants autour de ces expositions itinérantes. Entre le 8 janvier et le 21 décembre 2018, le MuMo est allé à la rencontre de 13 205 visiteurs sur 43 étapes : 5 étapes dans les Pays de la Loire pour présenter l'exposition « Et les enfants s'en vont devant les autres suivent en rêvant » du Frac des Pays de la Loire ; 33 étapes dans le Grand Est pour présenter l'exposition « Trésors communs » imaginée par le Frac Alsace, le Frac Champagne-Ardenne et le 49 Nord 6 Est – Frac Lorraine ; 5 étapes en Île-de-France avec l'exposition « Body Talk. Mon corps te parle... » du Frac Île-de-France.

Sur cette période, le Musée Mobile a :

- parcouru 17 départements : les Ardennes (08), l'Aube (10), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe-et-Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68), la Sarthe (72), la Seine-et-Marne (77), la Vendée (85), les Vosges (88), l'Essonne (91), la Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94) et les Hauts-de-Seine (97).



- ciblé 12 villages de moins de 2000 habitants : Saint-Michel-Mont-Mercure (85) ; Russange (57) ; Wassy (52) ; Luttenbach-près-Munster (68) ; Mittelwihr (68), Fayl-Billot (52), Corcieux (88), Saint-Germainmont (08), Saulz-les-REthel (08), Château-Porcien (08), Gélannes (10) et Maizières-la-Grande-Paroisse (10)

- ciblé 6 quartiers prioritaires : à Fontenay-le-Comte / Quartier des Moulins Liots (85) ; à Sablé-sur-Sarthe / Quartier Montreux (72) ; à Saint-Dizier / Quartier du Vert-Bois (52) ; à Bar-le-Duc / Quartier de la Côte Sainte-Catherine (55) ; à Épinal/ Quartier de la Justice (88) et à Reims / Quartier Orgeval (51)

- coopéré avec 13 partenaires culturels : le centre culturel L'Echiquier à Pouzauges et Saint-Michel-Mont-Mercure (85) ; le Festival RenaissanceS et la Scène Nationale-ACB de Bar-le-Duc (55) ; le musée de l'Image d'Épinal et le musée départemental d'art ancien et contemporain d'Épinal (88) ; le Festival Longevity de Strasbourg (67) ; la Ville de Charleville-Mézières (08) dans le cadre de la Nuit Blanche et la Médiathèque-Musée de Rethel (08) ; l'association Pôle K dans le cadre du projet Itinérance des points de vue à Champigny-sur-Marne (94) ; le programme SPaCe dans la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (91) ; le musée départemental de la Préhistoire de Nemours, le Musée-Château de Nemours et l'artothèque de Melun à Nemours (77).

- formé à l'art contemporain 51 enseignants dans les Pays de la Loire + 193 enseignants et animateurs dans le Grand Est + 26 enseignants en Île-de-France, soit un total de 270 enseignants

- touché 2 572 visiteurs dans les Pays de La Loire ; 8 463 visiteurs dans le Grand Est et 2 170 visiteurs en Île-de-France, soit un total de 13 205 visiteurs

Il a fait successivement étape à :

1/ Tournée Pays de la Loire – Exposition « Et les enfants s'en vont devant, les autres suivent en rêvant »

- Luçon (85) du 8 au 12/01
- Pouzauges (85) du 15 au 23/01
- Saint-Michel-Mont-Mercure (85) du 24 au 26/01
- Fontenay-le-Comte (85) du 29/01 au 9/02
- Sablé-sur-Sarthe (72) du 12 au 16/02

2/ Tournée Grand Est – Exposition « Trésors communs »

- Reims (51) les 1-2/06
- Ottange (57) le 4/06 – Communauté de Communes du Pays Haut du Val d'Alzette
- Russange (57) le 5/06 – Idem
- Aumetz (57) du 6 au 8/06 – Idem
- Audun-le-Tiche (57) du 11 au 14/06 – Idem
- Villerupt (54) du 15 au 23/06 – Idem
- Wassy les 25-26/06 (52) – Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
- Saint-Dizier (52) du 27 au 30/06 – Idem
- Bar-le-Duc (55) du 3 au 7/07
- Épinal (88) du 9 au 13/07
- Luttenbach-près-Munster (68) du 16 au 20/07
- Charleville-Mézières (08) du 23 au 27/07
- Petite-Rosselle (57) les 30 et 31/07
- Saint-Avoid (57) du 1 au 3/08
- Gérardmer (88) du 6 au 10/08
- Mittelwihr (68) du 13 au 17/08
- Strasbourg (67) du 24 au 26/08
- Chalindrey (52) du 10 au 12/09 – Communauté de Communes des Savoir-Faire
- Fayl-Billot (52) du 13 au 18/09 – Idem
- Pôle Industriel PSA-Trémery (57) le 16/09
- Bourbonne-les-Bains (52) du 19 au 21/09 – Idem
- Corcieux (88) du 24 au 28/09
- Charleville-Mézières (08) le 29/09

RB

- Pôle Industriel PSA-Metz (57) du 2 au 5/10
- Reims (51) du 8 au 12/10
- Saint-Germainmont (08) du 15 au 17/10 -Communauté de Communes du Pays Rethélois
- Sault-les-Rethel (08) les 18 et 19/10 – Idem
- Château-Porcien (08) du 22 au 26/10 – Idem
- Fère-Champenoise (51) du 29 au 31/10
- Vittel (88) du 5 au 9/11
- Gélannes (10) le 12/11 – Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine
- Romilly-sur-Seine (10) les 13 et 14/11 – Idem
- Maizières-la-Grande-Paroisse (10) les 15 et 16/11 –Idem
-

3/ Tournée Île-de-France – Exposition « Body Talk. Mon corps te parle... »

- Issy-les-Moulineaux (92) du 27/11 au 1/12
- Champigny-sur-Marne (94) du 3 au 8/12/18
- Marcoussis (91) les 10-11/12/18 – Communauté d'Agglomération Paris-Saclay
- Verrières-le-Buisson du 12 au 15/12/18 – Idem
- Nemours (77) du 17 au 21/12/18

Ainsi, l'activité de l'association se trouve donc réduite en 2018 tel que présenté ci-après :

	RECETTES	DEPENSES
Reprise fonds 2017	258 553,14 €	
Subventions fonds publics	82 892,08 €	
Subvention ministère de la culture	250 000,00 €	
Collectes mécénat	144 166,00 €	
Autres dons manuels	2 632,69 €	
Produits de gestion courante	5,43 €	
Frais logistique fonctionnement		37 810,03 €
Prestations transports		134 985,85 €
Prestations/œuvres MUMO		4 620,00 €
Produits entretien et petits équipements		449,52 €
Fournitures administratives		781,50 €
Locations immobilières		4 082,15 €
Entretien MuMo + œuvres		976,32 €
Assurances		4 147,05 €
Action de formation		360,00 €
Honoraires et contentieux		10 561,17 €
Cachets artistes/œuvres		21 141,62 €
Communication livre site blog		17 975,96 €
Voyages, déplacements et frais de séjour		24 718,24 €
Frais postaux et téléphones		847,58 €
Services bancaires		461,61 €
Impôts et taxes		2 243,69 €
Salaire brut		71 884,52 €
Variation congés payés		1 793,41 €
Charges sociales		26 527,46 €
Perte change pénalités frais de gestion		440,57 €
Création site « CREE TON MUMO »		11 990,00 €
Fonds dédiés tournée 2019		359 452,09 €

La participation financière des mécènes au cours de l'année 2018 s'est répartie de la manière suivante :

Subvention fonds public	82 892,08 €
Subventions ministère de la culture	250 000,00 €
Collectes mécénat	144 166,00 €
Autres dons manuels	2 632,69 €
TOTAL SUBVENTIONS RECUES EN 2018	479 690,77 €

PERSPECTIVES POUR 2019

ANNEE 2019

Tournée en Auvergne-Rhône-Alpes Du 9/02 au 12/04/19

De février à avril 2019, le MuMo 2 sera en itinérance dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Cantal et la Haute-Loire, avec une exposition du FRAC Auvergne intitulée « Et ils rêvent, le nez en l'air, de nouveaux paradis ». Il ira à la rencontre des publics scolaires, extrascolaires et des habitants en proposant formations, ateliers, visites et rencontres.

Son parcours :

- Du 11 au 15/02/19 : Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès (15). Etape à Vic-sur-Cère
- Du 18 au 22/02/19 : Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (43). Etape à Langeac
- Du 25/02 au 1/03/19 : Communauté de Communes Mézenc – Loire – Meygal (43). Etape à Le Monastier-sur-Gazeille les 25-26/02 ; Saint-Julien-Chapteuil les 27-28/02 et Lantriac le 1/03
- Du 4 au 15/03/19 : Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne (15). Etape à Maurs du 4 au 6/03 et à Saint Mamet la Salvetat du 7 au 15/03
- Du 18 au 22/03/19 : Communauté de Communes du Haut-Lignon (43). Etape à Tence les 18-19/03 et à Chambon-sur-Lignon du 20 au 22/03
- Du 25 au 29/03/19 : Communauté de Communes des Marches du Velay – Rochebaron (43). Etape à Boisset le 25/03 ; Bas-en-Basset le 26/03 et Sainte-Sigolène du 27 au 29/03
- Du 1 au 5/04/19 : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (43). Etape à Craponne-sur-Arzon du 1^{er} au 3/04 et à Allègre les 4-5/04
- Du 8 au 12/04/19 : Aurillac (15). Etape de clôture

Tournée dans les Hauts-de-France Du 27/04 au 15/09/19

D'avril à septembre 2019, le MuMo 2 fera circuler l'exposition GOLDEN HOUR imaginée par sa Fondatrice Ingrid Brochard, dans le cadre de l'édition thématique de lille3000, « Eldorado ». Avec des œuvres du CNAP, du Frac Grand Large – Hauts-de-France et des mondes dessinés I frac picardie. Il ira à la rencontre des publics scolaires, extrascolaires et des habitants en proposant formations, ateliers, visites et rencontres.

Son parcours :

- Lille (Gare Saint-Sauveur) les 27-28 avril,
- Lys-lez-Lannoy le 29 avril,
- Erquinghem-Lys le 30 avril,
- Lomme les 2-3 mai,
- Lambersart le 6 mai,
- Loos le 7 mai,

- Lompret le 9 mai,
- Halluin le 10 mai,
- Ennetières-en-Weppes le 11 mai,
- Armentières les 13-14 mai,
- Saint-André le 15 mai,
- Roubaix du 16 au 18 mai,
- Bouvines le 19 mai,
- Villeneuve d'Ascq du 20 au 22 mai,
- Marcq en Baroeul les 23-24 mai,
- Mons-en-Baroeul les 27-28 mai,
- Lannoy le 29 mai,
- Hellemes le 31 Mai,
- Hantay le 4 juin,
- Roncq le 5 juin,
- Erquinghem le Sec le 6 juin,
- Bois-Grenier le 7 juin,
- Château d'Esquelbecq les 8-9 juin,
- Hallennes-lez-Haubourdin le 11 juin,
- La Madeleine le 12 juin,
- Wattignies le 13 juin,
- Faches-Thumesnil le 14 juin,
- Wattrelos les 17-18 juin,
- Bondues le 19 juin,
- Wasquehal le 20 juin,
- Deûlémont le 21 juin,
- Ronchin le 22 juin,
- Leers le 23 juin,
- Fretin le 25 juin,
- Hem le 26 juin,
- Houplines le 27 juin,
- Tourcoing le 28 juin et les 25-27 juillet,
- Marquette-lez-Lille le 30 juin et le 1^{er} juillet,
- Wicres / Marquillies le 2 juillet,
- *Métropole Européenne Lilloise (étape à confirmer) le 3 juillet,*
- Haubourdin le 4 juillet,
- Herlies le 5 juillet,
- Lille Plage du 8 au 24 juillet,
- Croix le 26 juillet,
- Roubaix du 28 au 31 juillet,
- Dunkerque le 1^{er} et le 2 août,
- Amiens les 5-6 août,
- Thiérache Nord et Thiérache de l'Aisne du 2 au 15 septembre.

Une itinérance en région Île-de-France, du 12 au 30 août, s'insérera peut-être dans le parcours ci-dessus.

Tournée dans les Pays de la Loire **Du 21/09/19 au 14/02/20**

De février à avril 2019, le MuMo 2 sera en itinérance dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Cantal et la Haute-Loire, avec une exposition du FRAC Auvergne intitulée « Et ils rêvent, le nez en l'air, de nouveaux paradis ». Il ira à la rencontre des publics scolaires, extrascolaires et des habitants en proposant formations, ateliers, visites et rencontres.

Son parcours :

- Du samedi 21 au samedi 28/09/19 : Montfort-le-Gesnois dans la Communauté de communes du Gesnois Bilurien

- Du lundi 30/09 au samedi 5/10/2019 : Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise – Etapes pressenties : Benêt et/ou Saint-Hilaire-des-Loges
- Du lundi 7 au vendredi 11/10/2019 : Communauté de Communes Sud Vendée Littoral – Ciblage de L'île d'Elle (à confirmer)
- Du lundi 14 au vendredi 18/10/2019 : Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne (à confirmer)
- Du lundi 21 au samedi 26/10/2019 : Communauté de Communes Terres de Montaigu (à confirmer)
- Du lundi 28/10 au samedi 2/11/19 : Laval Agglomération
- Du lundi 4 au vendredi 8/11/19 : Communauté de communes du Mont des Avaloirs – Etape pressentie à Villaines-la-Juhel
- Du mardi 12 au samedi 16/11/19 : Communauté de communes des Coëvrons (à confirmer)
- Du lundi 18 au vendredi 22/11/19 : Pays de Craon
- Du lundi 25 au vendredi 29/11/19 : Communauté de Communes Pont-Château – Etape pressentie à Saint-Gildas-des-Bois (à confirmer)
- Du lundi 2 au vendredi 6/12/19 : Communauté de Communes Sud Rez Atlantique – Etape pressentie à Legé
- Du mardi 10 au samedi 14/12/19 : Communauté de Communes du Pays de Blain (à confirmer)
- Du lundi 16 au vendredi 20/12/19 : Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (à confirmer)

ANNEE 2020

Tournée dans les Pays de la Loire Du 21/09/19 au 14/02/20 (suite)

- Du lundi 6 au samedi 11/01/20 : Saint-Calais dans la Communauté de communes de la Braye et de l'Anille

EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS

Par ailleurs, nous mettons à votre disposition les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui font apparaître pour l'association un résultat nul comme suit :

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets, licences, marques : 11 474 Euros

Immobilisations corporelles

Installations techniques, matériels, outillages : 296 316 Euros

Autres 35 965 Euros

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Avances & acomptes versés sur commandes : 4 932 Euros

Créances

Créances usagers et comptes rattachés :	12 500 Euros
Disponibilités :	435 877 Euros

TOTAL ACTIF **797 064 Euros**

BILAN PASSIF**FONDS ASSOCIATIFS****Fonds propres**

Réserves	23 332 Euros
Résultat de l'exercice	5 603 Euros

Autres fonds associatifs

Subvention d'investissement sur des biens non renouvelables par l'organisme	314 821 Euros
---	---------------

Fonds dédiés

Sur autres ressources	359 452 Euros
-----------------------	---------------

DETTES

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	43 644 Euros
Dettes fiscales et sociales :	16 463 Euros
Produits constatés d'avance	33 750 Euros

TOTAL PASSIF **797 064 Euros**

COMPTE DE RESULTAT**PRODUITS D'EXPLOITATION**

Subventions d'exploitation	332 892 Euros
Autres produits	146 804 Euros

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes	263 918 Euros
Impôts, taxes et versements assimilés	2 244 Euros
Salaires et traitements :	73 716 Euros
Charges sociales :	26 490 Euros
Dotations aux amortissements sur immobilisations	101 387 Euros
Autres charges :	70 Euros

Résultat d'exploitation : **11 872 Euros**

Charges financières

Différence négative de charge	45 Euros
-------------------------------	----------

Résultat financier **- 45 Euros**

Résultat courant :	11 827 Euros
Produits exceptionnels	
Sur opérations en capital	95 000 Euros
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	325 Euros
Résultat exceptionnel :	94 675 Euros
Solde intermédiaire :	106 502 Euros
Report des ressources non utilisées Des exercices antérieurs	258 553 Euros
Engagements à réaliser sur des Ressources affectées	359 452 Euros
Résultat :	5 603 Euros

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'entériner d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 602,67 Euros de la manière suivante :

Excédent de l'exercice	5 602,67 Euros
-------------------------------	-----------------------

En totalité au compte « Réserves » dont le solde créditeur serait porté à la somme de 28 934,70 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveraient à 343 755,20 Euros.

BUDGET

Nous vous invitons à approuver le budget de notre association pour l'exercice 2019 tel qui figure ci-joint en annexe.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

Nous vous précisons qu'aucun des mandats des administrateurs n'est arrivé à expiration. En effet, ces derniers ont été renouvelés lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 pour une durée de cinq (5) années.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter le présent rapport d'activité, lequel sera déposé auprès des autorités préfectorales.

Nous vous invitons par conséquent à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président du Conseil d'Administration
Ruby BOUBLIL



LES AMIS DU MUMO

Association loi 1901

12, rue d'Andigné

75016 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LES AMIS DU MUMO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

♦ Première convention : relations avec Madame Ingrid BROCHARD, membre du conseil d'administration

Personne concernée : Madame Ingrid BROCHARD

Modalités :

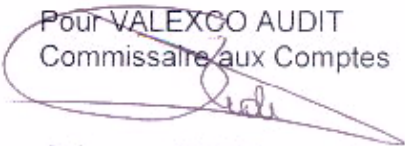
Madame Ingrid BROCHARD a contracté un contrat à durée déterminée avec votre association.

Elle a perçu une rémunération brute de 26 179,36 € au cours de l'année 2018.

Fait à FONDETTES,

Le 28 juin 2019

Pour VALEXCO AUDIT
Commissaire aux Comptes


Grégory ONDET

ASSOCIATION LES AMIS DU MUMO

Association loi 1901

Siège social : 12, rue d'Andigné
75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LES AMIS DU MUMO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DU MUMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Nos contrôles ont porté plus particulièrement sur le correct rattachement des subventions et des revenus de mécénat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

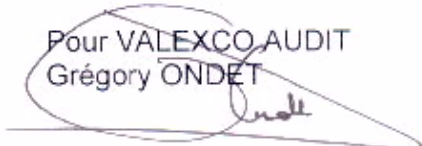
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDETTES,
Le 28 juin 2019

Pour VALEXCO AUDIT
Grégory ONDET



Commissaire aux Comptes

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques ...	11 990	516	11 474	
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	447 187	150 871	296 316	385 908
Autres	54 880	18 915	35 965	47 245
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participation				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total	514 058	170 302	343 755	433 153
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur command	4 932		4 932	
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	12 500		12 500	4 000
Autres				40 009
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	435 877		435 877	
Charges constatées d'avance (3)				
Total	453 309		453 309	44 009
Frais d'émission d'emprunts à éta'ier				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	967 367	170 302	797 064	825 193
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	23 332	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 603	23 332
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
- apports		
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme	314 821	409 821
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	343 755	433 153
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	359 452	258 553
Total	359 452	258 553
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 644	27 210
Dettes fiscales et sociales	16 463	8 478
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		133
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		97 666
Total	33 750	133 487
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	716 954	825 193
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	33 750	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2018 au 31/12/2018	% PE	du 01/01/2017 au 31/12/2017	% PE	Var. en val. annuelle en euros %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	332 892	69,40	323 910	73,12	8 982	2,77
Reprises sur prov. et amort, transfert			490	0,11	-490	-100,00
Cotisations						
Autres produits	146 804	30,60	118 587	26,77	28 217	23,79
Total	479 696	100,00	442 988	100,00	36 708	8,29
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises						
Variation des stocks						
Achats de matière pre. et autres approv						
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	263 918	55,02	212 154	47,89	51 763	24,40
Impôts, taxes et versements assimilés	2 244	0,47	1 032	0,23	1 212	117,46
Salaires et traitements	73 716	15,37	32 382	7,31	41 334	127,65
Charges sociales	26 490	5,52	9 921	2,24	16 569	167,01
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	101 387	21,14	68 915	15,56	32 472	47,12
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.						
- pour risques et charges : dot. aux prov						
Subventions accordées par l'associatio						
Autres charges	70	0,01	6	0,00	64	#####
Total	467 824	97,53	324 410	73,23	143 414	44,21
Résultat d'exploitation	11 872	2,47	118 578	26,77	-106 706	-89,99
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur prov. et dép. transf. de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total						
Charges financières						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées						
Différence négatives de change	45	0,01	198	0,04	152	-77,06
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	45	0,01	198	0,04	152	-77,06
Résultat financier	-45	-0,01	-198	-0,04	152	77,06
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						
(3) Dont produits concernant les entités liées.						
(4) Dont intérêts concernant les entités liées.						



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

	du 01/01/2018 au 31/12/2018	% PE	du 01/01/2017 au 31/12/2017	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
RESULTAT COURANT	11 827	2,47	118 380	26,72	-106 554	-90,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS :						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	95 000	19,80	65 180	14,71	29 821	45,75
Reprises prov. et dép. et transf. de c						
Total	95 000	19,80	65 180	14,71	29 821	45,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES :						
Sur opérations de gestion	325	0,07			325	#####
Sur opérations en capital						
Dotations aux amort. et dép. et aux prov						
Total	325	0,07			325	#####
RESULTAT EXCEPTIONNEL	94 675	19,74	65 180	14,71	29 496	45,25
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
SOLDE INTERMEDIAIRE	106 502	22,20	183 560	41,44	-77 058	-41,98
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	258 553	53,90	98 325	22,20	160 228	162,96
Engagements à réaliser sur des ressources affectées	359 452	74,93	258 553	58,37	100 899	39,02
TOTAL DES PRODUITS	833 249		606 493		226 757	37,39
TOTAL DES CHARGES	827 647		583 161		244 486	41,92
EXCEDENT OU DEFICIT	5 603	1,17	23 332	5,2	-17 729	-75,99
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Produits						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Total						



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Faits majeurs de l'exercice
- Nouvelles règles comptables sur les actifs
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres informations



ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2018

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

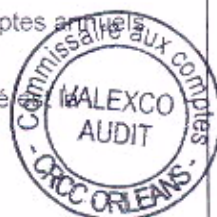
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos au 31/12/2018 se caractérise par la circulation du MuMo 2 dans les régions, ainsi que la recherche permanente de fonds afin de poursuivre l'objet social du musée mobile. Nous vous proposons ci après le résumé chiffré de l'activité de 2018 :

LIBELLE	RECETTES	CHARGES
REPRISE FONDS DEDIES DE 2017	258 553.14	
SUBVENTIONS FONDS PUBLICS	82 892.08	
SUBVENTION MINISTERE DE LA CULTURE	250 000.00	
COLLECTES MECENAT	144 166.00	
AUTRES DON MANUELS	2 632.69	
PRODUITS DE GESTION COURANTE	5.43	
FRAIS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT		37 810.03
PRESTATIONS TRANSPORTS		134 985.85
PRESTATIONS/OEUVRES MUMO		4 620.00
PRODUITS ENTRETIEN ET PETITS EQUIPEMENTS		449.52
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		781.50
LOCATION IMMOBILIERE		4 082.15
ENTRETIEN MUMO + OEUVRES		976.32
ASSURANCES		4 147.05
ACTION DE FORMATION		360.00
HONORAIRES ET CONTENTIEUX		10 561.17
CACHETS ARTISTES/OEUVRES		21 141.62
COMMUNICATION LIVRE SITE BLOG		17 975.96
VOYAGES DEPLACEMENTS ET FRAIS SEJOUR		24 718.24
FRAIS POSTAUX ET TELEPHONES		847.58
SERVICES BANCAIRES		460.61
IMPOTS ET TAXES		2 243.69
SALAIRE BRUT		71 884.52
VARIATION CONGES PAYES		1 793.41
CHARGES SOCIALES		26 577.78
PERTES CHANGE PENALITES FR GEST°		480.57
CREATION SITE "CREE TON MUMO"		11 900.80
FONDS DEDIE TOURNEE 2019		359 452.09
TOTAUX	738 249.34	738 249.34



3 REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☐
des titres de participation		☐	☐	☐
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☐
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		☐	☐	☐
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations relient les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.



	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	24 mois				
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	60 mois				
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	36 à 60 mois				

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....		11 990		11 990
Immobilisations corporelles.....	502 068			502 068
Immobilisations financières.....				
Total.....	502 068	11 990		514 058

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....		516		516
Immobilisations corporelles.....	68 915	100 871		169 786
Immobilisations financières.....				
Total.....	68 915	101 387		170 302

Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	12 500		

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Créances rattachées à des participations.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	12 500
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :



5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise.....				
Réserves.....		23 332		23 332
Report à nouveau.....				
Résultat comptable de l'exercice...	23 332	5 603	23 332	5 603
Fonds associatifs avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation sur des bien avec droit de reprise.....				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme.....	409 821		95 000	314 821
Provisions réglementées.....				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total.....	433 153	28 935	8 332	343 755



5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Autres réserves :				
- de propre assureur.....				
- pour projet associatif.....		23 332		23 332
- diverses.....				
Total (1)		23 332		23 332
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges....				
Total (3)				
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)		23 332		23 332
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....				
- financières.....				
- exceptionnelles.....				



5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF

[illegible]

TABLEAU DU REPORT A NOUVEAU AVANT REPARTITION DU RESULTAT

	Débit	Credit
Nature du report à nouveau		
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- à l'exercice.....		
- aux exercices ultérieurs.....		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs.....		
Report à nouveau gestion propre.....		
Solde		

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Subventions					
		0			0
SUBVENTION+FONDS PUBLICS	258 553	258 553	258 553	359 452	359 452
Total	258 553	258 553	258 553	359 452	359 452
Apports, dons, legs					
Apports					
Sous-total					
Dons manuels					
Sous-total					
Legs et donations					
Sous-total					
Total					



5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Déficit	Excédent
Résultat comptable de l'exercice		5 602,67
- dont part du résultat sur gestion propre		5 602,67
- dont part du résultat sous contrôle des tiers financiers (détails).....		



5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	43 644	43 644		
Dettes fiscales et sociales	16 463	16 463		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	33 750	33 750		
Total :	93 857	93 857		



Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

4 334

5 853

Produits constatés d'avance :

33 750

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Néant				

Total

Par secteur géographique	En montant	
	N	N-1

Total

VENTILATION DES RESSOURCES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Subventions	332 892		69,40	
Cotisations				
Dons	2 633		0,55	
Apports				
Legs et donations				
Prod. liés à des financements réglemen				
Ventes de dons en nature				
Autres prod. de la générosité du public				
Collecte Mécénat	144 168		30,05	
produits de gestion courante	5		0,00	
Total	479 696		100,00	

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

1. Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

Nature	Méthode de valorisation

2. Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Nature	Valorisation



7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus :

Legs et donations autorisés par l'organisme de tutelle..
 Legs et donations acceptés par les organes
 statutairement compétents.....
 Ressources en nature stockées.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Droit d'usage des locaux
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

--

Engagements donnés :

Avals et cautions.....
 Droit d'usage de locaux concédés par l'association.....
 Autres engagements

--

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

--

--



Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

--	--	--	--

Méthodes et hypothèses utilisées :

--

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

Engagements

de crédit bail :

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	résiduel (1)



(1) Selon contrat

AUTRES INFORMATIONS

